6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

L'Egalité
DE ROUBAIX TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

Téléphones : A LILLE N° 1.08 — A ROUBAIX N° 22.23 — A LENS N° 6.52 — A DOUAI N° 412

ABONNEMENTS — 3 mois / 6 mois / 1 an
Autres Départements . . . . . 5 fr. 50 / 11 fr. / 22 fr.
Nord et Départements limitrophes . . . . 4 fr. 50 / 9 fr. / 18 fr.
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les Bureaux de Poste.

NUMERO 5 CENTIMES

PUBLICITE
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger.

Dimanche 30 Juin 1912

Lire en deuxième page

NOTRE NOUVEAU FEUILLETON

Les Robinsons du Maroc

Qui contient le plus passionnant récit d'aventures extraordinaires que l'on puisse lire,
Qui distraira tout en instruisant sur les mystères du Maroc, merveilleux et sauvage,
Qui mènera l'imagination dans des contrées enchantées où des êtres fantastiques se meuvent.
POUR LE PLUS GRAND DIVERTISSEMENT DE NOS LECTEURS

Pour les Retraites Ouvrières

Nous avons attiré maintes fois l'attention des travailleurs sur les modifications importantes que la loi des Retraites ouvrières et paysannes a subies depuis peu, et sur les avantages incontestables qui s'offrent maintenant aux assurés. Tous ceux qui se feront inscrire avant le 4 juillet prochain bénéficieront, s'ils ont plus de 30 ans, de conditions extrêmement intéressantes et que nous avons énumérées.

Les détracteurs systématiques de la loi sont désormais sans excuse.

La loi n'est certes pas encore parfaite. Il est loyal cependant de reconnaître qu'elle présente maintenant d'excellentes dispositions. Il est coupable d'engager les ouvriers à ne pas en profiter.

Et nous voyons avec plaisir des militants comme le citoyen V. Renard, secrétaire général de la Fédération du Textile, constater avec nous que la loi, sous son nouvel aspect, a tout de même « du bon ».

Dans un article paru dans le dernier numéro de « l'Ouvrier Textile », organe officiel de la Fédération Nationale de l'Industrie Textile de France, Renard écrit :

« Les modifications qui ont été apportées par le Parlement à la loi sur « les retraites ouvrières et paysannes » constituent pour tous ceux qui ont contribué la loi dans sa forme primitive, un fait nouveau.

« Le prélèvement sur les salaires ouvriers — si insuffisants avec la cherté croissante des choses indispensables à l'existence — a été le grief le plus tenace, le plus vexatoire, le plus [illegible] dans, garnit ceux qui ont été élevés contre la loi. Et ils qui l'a certainement étayé le plus fortement ce grief, ce fut l'éloignement de l'âge d'entrée en jouissance — si l'on peut s'exprimer ainsi — pour une somme de 18 sous par jour que les rares bénéficiaires survivants n'auraient pu toucher qu'à 65 ans seulement.

« Mais à présent la loi est changée... »

Renard se plaît à attirer l'attention des syndiqués du textile sur les avantages de la loi actuelle. Puis il dit :

« Beaucoup de ceux qui étaient avec nous dans notre opposition à la loi ou pour mieux dire aux versements à prélever sur les salaires avant ces modifications, nous demandent quelle attitude ils doivent tenir quant à présent. Vis-à-vis de la loi ainsi modifiée ?

« Nous croyons qu'en dépit du nouvel état de choses, il ne nous est pas possible de ne pas délier de leur engagement ceux qui nous ont aidé dans notre opposition avant que les modifications énoncées plus haut fussent obtenues.

« Nous les laissons donc libres d'agir suivant leur intérêt le plus immédiat. »

C'est un geste d'indépendance et de sincérité qu'il convient de souligner.

Renard annonce que la question des retraites ouvrières sera soumise au congrès national de la Fédération du Textile, les 15, 16 et 17 août à Fourmies, où les délégués décideront de l'attitude à tenir au congrès confédéral du Havre.

Que l'on discute la loi, fort bien. Avant action qu'on en reconnaisse dès à présent les principes excellents et les dispositions heureuses. C'est ce que Renard a fait et c'est un bon exemple.

LA CIVILISATION
ET LES
Guerres Coloniales

Extrait du journal de route d'un soldat originaire de la Brie et que publie notre confrère « Le Briard », de Provins.

Il s'agit d'incidents qui se sont produits lors de la marche d'une colonne vers Fez.

Les quelques rares jouteurs qui n'ont pas fui, rassemblent à la hâte les bagages et on les pare en monnaie de guerre, c'est-à-dire avec de la schlague.

Je vois toujours l'un d'eux, un vieillard à grêle barbiche blanche, aux yeux mouillés, à la carcasse tremblotante et si maigre que les os semblent trouer la peau. Cette larve veut porter une caisse sur ses épaules ; la caisse trop lourde l'aplatit contre le sol.

Un soldat lève sur lui son nerf de bœuf ; l'homme résigné n'essaie pas un mouvement. Les coups tombent ; il ne pousse pas un cri. Mais ses yeux, ses tristes yeux usés, implorent grâce.

Les coups tombent toujours. Alors il s'agenouille, il attend encore. Les coups tombent toujours. Et il n'a plus la force de résister davantage. Il s'abandonne, il s'affale dans la poussière. Le soldat, fatigué de frapper, le laisse là. Et il meurt — pauvre bête marocaine... ».

Et cet autre extrait d'une lettre envoyée à M. Hyacinthe Loyson, directeur du journal les « Droits de l'Homme » :

J'ai eu l'occasion d'assister à des scènes d'une atrocité épouvantable ; quoique habitué depuis quelque temps à des spectacles de sauvagerie, on est bien obligé de frissonner par moment. C'est ainsi que j'ai vu un tirailleur sénégalais cherchant ses camarades morts parmi « les bouchaïds tués », se diriger dans une boutique du mellah, couper la tête à deux enfants de marocains et emporter ces deux têtes dans sa musette au camp de Bab Tlemcen. Eh bien, des affaires de ce genre se passent journellement ici...

C'est ce que nous appelons : « Apporter la civilisation chez les peuples inférieurs, à la suite du drapeau tricolore ».

Très beaux, n'est-ce pas, ces assassinats inutiles, féroces, des vaincus ?

Et pensez-vous qu'on viendra, ainsi, facilement à bout du Maroc ?

L'Algérie n'est pas encore conquise... après près d'un siècle d'occupation.

Elle est « occupée », elle n'est pas « mâtée », encore moins assimilée.

L'indigène reste farouche, sous la crainte de la répression. Il se tait, mais il hait son conquérant.

Ce qui se passe en ce moment au Maroc s'est passé en Algérie.

Et nos soldats — surtout les chefs — revenus d'Algérie, comme ceux qui reviendront du Maroc, rapporteront de là-bas un cœur endurci, un mépris absolu pour la vie du « vaincu ».

Un fait, entre beaucoup d'autres, inoubliable, pris tout vif dans le livre poignant de Camille Pelletan : « La Semaine Sanglante » : Nous sommes en 1871. La Commune est vaincue. Paris, pantelant, est à la merci de l'armée « versaillaise » qui a capitulé à Sedan et à Metz, mais qui est revenue de sa capitulé d'Allemagne avec le besoin de reprendre sa revanche sur quelqu'un.

Les officiers veulent visiter l'ennemi déchu. Leur propre bonté sur les Français communards et républicains.

Au Jardin des Plantes, un civil vient d'être arrêté.

On l'amène devant le général commandant les troupes, qui occupent cette partie de Paris : le général de Lagrange, un ancien d'Afrique.

Il interroge le civil :

— Qui êtes-vous ?

— Cernuschi...

— Ah ! c'est vous qui avez souscrit cent mille francs pour la propagande républicaine contre l'empire au moment du plébiscite, il y a un an ?

— Oui, c'est moi !

— Qu'on le fusille !

Et notez bien, citoyens, que Cernuschi n'était point porteur d'armes, il n'avait pas les mains noircies par la poudre », rien ne prouvait sa participation aux derniers jours de bataille de la Commune agonisante.

N'importe ! Sa fortune républicaine irritait le général de Lagrange, un ancien d'Afrique. Et c'est pour cela qu'on le fusille.

Cernuschi fut sauvé, par une intervention sauvée au moment où on le conduisait au poteau et grâce à l'intervention de M. Hervé de Saint-Marc, un député de droite.

Ces mœurs d'Afrique, on les a vues, elles datent pas d'aujourd'hui.

Elles sont de tradition. Notre armée en est imprégnée depuis longtemps.

D'une façon tout à fait inattendue, mais cependant profondément [illegible] digne de faire réfléchir [illegible] Gallieni, [illegible] Lyautey [illegible] dans un de ses ordres [illegible] pittoresques, dits en [illegible] de Tonkin de l'Afrique. Son [illegible] d'exécution d'un Annamite [illegible] d'avoir commis un vol : on l'arrête, on l'interroge, il ne comprend rien au malheureux qu'on lui dit, mais il sourit toujours, il ne fait que sourire [illegible] il sourit encore quand il est devant le peloton d'exécution. Il meurt sans savoir vraiment ce qui vient [illegible] et pourquoi on l'assassine.

Cet épisode est toute une [illegible] Bêtement [illegible].

C'est toute l'histoire [illegible] colonies.

Étonnez-vous que, [illegible] plus, des capitaines comme Voulet et Chanoine fassent fusiller par des indigènes [illegible] le colonel Klobb, venu pour enquêter ces monstres qui, chaque jour, se livraient aux pires atrocités [illegible] le Vaincu.

Assez sur la colonisation !

Et allons, allons Vite commémorer Rousseau qui a fait écrit que « la civilisation rend l'homme barbare ! »

Et Rousseau ne savait pas ce que seraient les guerres coloniales !

Nous sommes très certainement de plus en plus civilisés et par conséquent **de plus en plus barbares là où nous sommes les plus forts :** comme au Maroc.

Ajoutez que la conquête du Maroc va nous coûter des millions et des millions ! Et combien d'hommes tués !

En France, en revanche, le pain est cher et la population diminue. Vive la *civilisation !*

RINGUIER.
Député.

Aux ouvriers et employés

Les ouvriers et employés susceptibles de bénéficier de la loi des Retraites ouvrières et paysannes, ayant eu 30 ans au 3 juillet 1911, doivent bien se rappeler que s'ils s'inscrivent d'ici LE 3 JUILLET PROCHAIN, comme assurés de la loi, l'Etat leur accorde, à 60 ans, une retraite majorée de 100 francs par an.

Tous ceux qui approchent de la soixantaine peuvent, pour deux ou trois versements de 9 francs (hommes) et 6 francs (femmes), toucher, à partir de 60 ans, une retraite de plus de 100 francs par an.

CHOSES & AUTRES

DEUX « POINGS » DE VUE

Êtes-vous pour la boxe ? Êtes-vous contre la boxe ? Il y a actuellement deux partis, et la controverse est vive et animée. Pourvu qu'elle ne se termine pas par des coups de poings !

— Vous nous ramenez aux jours de la décadence ! dit l'un.

— Je n'ai pas cette noire ambition ! répond l'autre. Le spectacle où je vous convie est sain entre tous. Un match de boxe n'a rien d'immoral : il constitue le meilleur hommage qu'on puisse rendre à la force musculaire disciplinée. Sans doute, il y a, par-ci par-là, un œil poché, des dents brisées, un nez écrasé, du sang qui gicle...

— Pouah ! Vous me dégoûtez !

— Mais, monsieur, vous assistez à des courses d'obstacles où un jockey peut toujours faire une chute mortelle. Vous allez à un meeting d'aviation où un appareil peut capoter pour le plus grand dommage de son pilote. Tenez, vous étiez hier au Circuit de Dieppe où un malheureux mécanicien s'est tué...

— Ce n'est pas la même chose...

— Croyez-vous ? Je pense, moi, que tous les jeux sont les mêmes et qu'il importe peu que l'honneur ait un poing nu ou un fleuret ou un volant au bout du bras. Et, si je ne m'abuse, c'est le même instinct qui nous pousse aux matches de boxe, aux...

— Euh ! Mais au estce qui ça passe donc par là ?

— Où ?

— Au milieu de ce rassemblement.

— Ma foi ! c'est un pugilat.

Voyons ça.

Les deux hommes s'approchent et, comme disent les midinettes, n'en perdent pas une pince. Le spectacle, d'un certain point de vue, mérite qu'on s'y attarde. Les deux adversaires se portent des coups terribles. L'un a l'arcade sourcilière fendue ; l'autre perd par le nez un torrent de sang. Et la bagarre continue, frénétique, formidable...

Il faut séparer ces deux individus, dit alors l'adversaire du combat de boxe.

Ils le font. Et ont sur-le-champ leur [illegible] c'est [illegible] des [illegible] de la [illegible]. Et pas, ils ne se tueront pas.

Et moi, que j'ai entendus, je me demande s'il n'y a pas chez les quatre cinquièmes d'entre nous un amateur de boxe au sommeil.

GRIFF.

CHRONIQUE

LE TEMOIN

Je suis resté jaloux qu'une fois dans ma vie, mais violemment, durement, comme on peut l'être à vingt-cinq ans, quand le cœur donne toute sa belle flamèche de jeunesse.

Je [illegible] cependant que [illegible] pour [illegible] ; [illegible] pour [illegible] mois. [illegible] la [illegible] la [illegible] du grand [illegible] pour [illegible] la [illegible] la [illegible] la